

À une séance régulière du Conseil de Bristol s'est tenue à la mairie en utilisant la distanciation sociale le 8 septembre 2020 à 20h00 avec le maire Brent Orr et les Conseillers Phillip Holmes, Archie Greer, Colette O'Malley, Greg Graham et Debbie Kilgour. Brian Drummond n'a pu y assister.

- (20-09-84)** Il est proposé par le Conseiller Greer que les minutes de la réunion du 4 août soient adoptées tel que présenté. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.
- (20-09-85)** Il est proposé par la Conseillère O'Malley d'adopter l'agenda avec les ajouts. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.
- (20-09-86)** Il est proposé par la Conseillère O'Malley d'accepter l'offre présentée par 4099982 Canada Inc. O/A Kelly Brothers Equipment Rentals pour l'entretien et le déneigement des routes d'hiver pour la saison 2020-2021 composé de 81,77 km au nord de la Route 148 au coût de 2523.70 \$ le km., taxes incluses. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (20-09-87)** Il est proposé par la Conseillère O'Malley d'accepter l'appel d'offre d'Eurovia Québec Construction Inc. pour le pavage d'un tronçon de 1,9 km. du chemin Ragged Chute à partir de la route 148 en direction nord au montant de 515 328,00 \$, taxes en sus. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.
- (20-09-88)** Il est proposé par la Conseillère Kilgour d'autoriser Christina Peck, directrice générale, à signer les documents notariés pour le transfert de titre du lot 5 801 201 qui a été adjugée à la municipalité lors de la vente pour taxes en 2019. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.
- (20-09-89)** Il est proposé par le Conseiller Holmes d'autoriser Christina Peck, directrice générale, à signer les documents relatifs à la vente de propriété pour le lot 6 365 006 vendu à Archie Greer. Adoptée. Le maire et Cr. Greer s'abstiennent de voter.

(20-09-90) Il est proposé par le Conseiller Greer d'autoriser Christina Peck, directrice générale, à signer les documents notariés nécessaires à l'achat de la propriété identifiée comme étant le 11 Terry Fox et portant le lot 5 800 104, pour l'agrandissement futur de la caserne de pompiers # 1. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(20-09-91) Il est proposé par la Conseillère Kilgour d'accepter la soumission par Ralph Lang pour la fourniture de sel d'hiver au montant de 115,00 \$ la tonne, livrée. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(20-09-92) PPCMOI

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'un projet particulier visant un usage de classe C4 dans un bâtiment secondaire situé au 335 Chemin River (lot 5 799 870);

CONSIDÉRANT que la Municipalité dispose d'un Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet admissible en vertu du Règlement n °305 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation du projet a fait l'objet d'une étude par le comité consultatif d'urbanisme de Bristol lors de sa réunion du 11 août 2020, et ce, en fonction des critères d'évaluation applicables du Règlement n °305;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en rapport avec la demande d'autorisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation vise à autoriser un usage commercial de classe C4 à même un bâtiment secondaire existant situé en contiguïté au centre locale de Bristol et que cet usage ne constituera pas une source de nuisance pour le voisinage environnant et ce, conformément aux objectifs du plan d'urbanisme en vigueur;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Conseiller Greer et appuyé par Conseiller Holmes que le Conseil adopte le premier projet comme suit:

- le Conseil accepte le projet de PPCMOI pour autoriser un usage commercial de classe C4, limité à la réparation de véhicules, à même un bâtiment secondaire existant pour la propriété du 335 chemin River, situé en zone RT-302:
- Que l'activité soit restreinte au bâtiment secondaire existant ayant une superficie de 1500 pi², sur un étage seulement et qu'aucun agrandissement de l'usage ne sera autorisé;
- Que le commerce soit occupé par le propriétaire et qu'il soit licencié au Québec;
- Que la classe C4 soit limité à la réparation de véhicules;
- Que l'entreposage extérieur se limitera à deux (2) emplacements de stationnement sur le côté Ouest du bâtiment.

Un avis public annonçant la consultation publique soit publié conformément à la loi.

(20-09-93) Il est proposé par le Conseiller Graham d'accepter la soumission la plus basse pour le contrôle de la qualité pour le pavage du chemin Ragged Chute lorsque les soumissions seront soumises. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(20-09-94) Il est proposé par le Conseiller Holmes d'accepter la soumission par Jason Hynes Construction pour réparer l'asphalte sur le chemin Front au montant de 2,00 \$ du pied carré. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(20-09-95) Il est proposé par la Conseillère O'Malley d'accepter l'offre de service soumise par WSP pour la supervision des travaux de pavage du chemin Ragged Chute au montant de 15 450,00 \$, taxes en sus. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(20-09-96) Il est proposé par le Conseiller Greer d'autoriser la MRC Pontiac à évaluer le fossé le long de la rue Second Line appartenant au (Canadien National) chemins de fer nationaux du Canada pour des questions d'entretien et de drainage. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

- (20-09-97)** Il est proposé par le Conseiller Greer d'accepter la soumission d'Yvon Robert & Fils pour une génératrice pour la caserne de pompiers n °1 au montant de 4308,65 \$, taxes en sus. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.
- (20-09-98)** Il est proposé par la Conseillère O'Malley d'accepter la soumission pour l'installation de la génératrice de la caserne de pompiers n °1 soumise par Donald S. Hodgins Inc, entrepreneur en électricité au montant de 848,50 \$, taxes en sus. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.
- (20-09-99)** Il est proposé par la Conseillère O'Malley de faire un don de 200\$ à la Fondation Terry Fox. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

Je, Christina Peck, Directrice générale de la municipalité de Bristol, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessous.

Christina Peck, Directrice

- (20-09-100)** Il est proposé par la Conseillère Kilgour que les factures totalisant 135 492.57\$ soient payées pour le mois d'août. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.
- (20-09-101)** Il est proposé par la Conseillère Kilgour d'accepter les états financiers pour le mois de juillet. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.
- (20-09-102)** Il est proposé par la Conseillère O'Malley de lever la séance. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

Maire, Brent Orr

Directrice générale, Christina Peck